Document réalisé en juin 2021, ) par **MATHERY Benjamin**, étudiant en master 1 à l’IGARUN, dans le cadre d’un stage co-porté par le CDP de l’Université de Nantes (Sandrine Gelly-Guichoux) et l’IGARUN (Béatrice Chaudet) pour le

programme OPeN ACCESS.

GUIDE PRATIQUE DES ETUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP

Année universitaire 2021-2022

Campus du Tertre Pôle Humanités : Géographie Aménagement (Igarun), Histoire, Histoire de l’art et Archéologie, Langues et cultures étrangère, Lettres et langages, Psychologie

<https://www.univ-nantes.fr/decouvrir-luniversite/fonctionnement/pole-humanites>

Sommaire

[DECLARER SA SITUATION DE HANDICAP 3](#_Toc75849177)

[1 - Déclarer son handicap ou sa maladie 3](#_Toc75849178)

[2 - Propositions d’aménagements 3](#_Toc75849179)

[3 - Contact avec l’interlocuteur 3](#_Toc75849180)

[AMENAGEMENT DES ETUDES 5](#_Toc75849181)

[1-Les aménagements d’horaires : 5](#_Toc75849182)

[2-Le choix des enseignements : 5](#_Toc75849183)

[3-La dispense d’assiduité : 5](#_Toc75849184)

[4-Le tutorat pédagogique : 5](#_Toc75849185)

[AMENAGEMENT DU CONTROLE CONTINU ET DES EXAMENS 6](#_Toc75849186)

[ORIENTATION ET INSERTION PROFESSIONNELLE 7](#_Toc75849187)

[Orientation : 7](#_Toc75849188)

[Insertion professionnelle : 8](#_Toc75849189)

[SE REPERER SUR LE CAMPUS 9](#_Toc75849190)

[ACCES AU CAMPUS 9](#_Toc75849191)

[INFOS PRATIQUES ET INTERLOCUTEURS 10](#_Toc75849192)

[- Service de santé des étudiants – SUMPPS (Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé) 10](#_Toc75849193)

[- Relais Handicap 11](#_Toc75849194)

[- Service Scolarité (Humanités) 11](#_Toc75849195)

[- CROUS / Restaurant Universitaire Tertre : 12](#_Toc75849196)

[- Bibliothèque Universitaire Lettres 13](#_Toc75849197)

[Urgence 114 13](#_Toc75849198)

[Les différentes UFR du pôle Humanités : 14](#_Toc75849199)

# DECLARER SA SITUATION DE HANDICAP

## 1 - Déclarer son handicap ou sa maladie

Il s’agit d’une démarche confidentielle, à faire auprès du médecin habilité de l’Université de Nantes dès la rentrée. Cette première étape est extrêmement importante car, attention, aucun aménagement ou accompagnement ne sera possible sans l’attestation du médecin universitaire au préalable.

Pour prendre rendez-vous avec le médecin :

Service de santé des étudiants-SUMPPS (Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé)

En ligne sur : univ-nantes.contactsante.fr

## 2 - Propositions d’aménagements

En fonction de votre situation et de vos besoins, certains aménagements spécifiques vous seront proposés :

- Aménagement du rythme d’études

- Aménagements des examens

- Dispositifs spécifiques (aides humaines, aides techniques)

- Aménagements pédagogiques

- Accompagnement du Relais Handicap (conseils, aide à l’accès aux contenus des cours, aide à la vie étudiante, aide à l’orientation et l’insertion professionnelle, etc.)

## 3 - Contact avec l’interlocuteur

Dans le cadre des aménagements des examens et/ou du rythme des études, votre interlocuteur au sein de la Faculté des Sciences et des Techniques est le Pôle Examens.

Service Scolarité – Bureau des Examens

- Grégory Loirat

Tel : 02 53 52 29 18

Mél : [handicap.scollshs@univ-nantes.fr](mailto:handicap.scollshs@univ-nantes.fr)

Site du relais handicap :[www.univ-nantes.fr/relaishandicap](http://www.univ-nantes.fr/relaishandicap)

# AMENAGEMENT DES ETUDES

Une adaptation de l’environnement d’étude, quelles que soient les situations de handicap identifiées, est mise en place. L’ensemble des moyens d’aménagement des études est géré de manière collaborative entre la scolarité et le SUMPPS / Relais Handicap,

Ils peuvent se décliner en quatre points, en tenant compte de la réglementation en vigueur :

## 1-Les aménagements d’horaires :

Un aménagement d’horaire peut être possible comme, par exemple, le choix d’un groupe de TD pour lequel les heures de cours seraient plus favorables en fonction des contraintes générées par les situations de handicap identifiées (traitements et soins médicaux, intervention de transports ou auxiliaires de vie spécifiques contraints, etc.).

## 2-Le choix des enseignements :

Il est possible, et encore davantage avec le système LMD, de choisir un nombre limite d’unités d’enseignement par année pour alléger son cursus, on parle alors de régime spécial ou une année peut se faire en deux ans, la deuxième année n’étant pas considérée comme un redoublement.

## 3-La dispense d’assiduité :

Dans le cas d’absences régulières certaines mais non prévisibles, une possibilité de ne pas assister aux cours ni de passer les contrôles continus sans être pénalisé, est envisageable. Cette disposition peut se mettre en place par semestre. Des épreuves de remplacements sont alors organisées en fonction des modalités du contrôle continu.

## 4-Le tutorat pédagogique :

Dans les situations ou les cours ne peuvent être pris intégralement par l’étudiant en situation de handicap lui-même, un nombre d’heures de tutorat peut être accordé (50 heures maximum par année universitaire). Il s’agit de l’accompagnement pédagogique réalisé par des étudiants avec un niveau de licence 3 à doctorat pour :

- permettre de récupérer les cours et les retravailler

- permettre une aide a la méthodologie

- faciliter l’interface avec les enseignants

Les dossiers sont à télécharger sur le site de l’université :

<http://www.univ-nantes.fr/58770393/0/fiche___pagelibre/&RH=1429719667642>

# AMENAGEMENT DU CONTROLE CONTINU ET DES EXAMENS

Cette disposition fait référence à un texte réglementaire précis, à savoir le décret n°2005-1617 du 21 décembre 2005 complété par la circulaire n° 2011-220 du 27-12-2011. Ces textes donnent, sur le principe de l’égalité entre les candidats, le périmètre de l’organisation des examens et concours de l’enseignement scolaire et de l’enseignement supérieur pour les candidats présentant un handicap.

- Accédez au bulletin officiel sur <http://education.gouv.fr>

Ces dispositions particulières sont prises en charge par les compétences de la DFVE (Direction de la Formation et de la Vie Etudiante) de l’Université de Nantes et sont décentralisées par composante, comme pour l’ensemble des autres étudiants (principe d’équité et de non stigmatisation).

Une circulaire interne spécifique datant de mars 2013 précise certaines modalités d’exécution de cette organisation.

Le Relais Handicap n’a pas vocation à intervenir dans la mise en œuvre des aménagements d’examen mais peut intervenir en appui des différentes scolarités d’ensemble pour faciliter l’organisation des mesures d’accessibilité. C’est le certificat médical établi par le SUMPPS qui définit les modalités particulières pour l’organisation des épreuves.

La décision du médecin universitaire doit être confirmée par un arrêté du président qui lui confère un caractère impératif. Le certificat médical donné par le médecin, doit parvenir au Bureau Examens de la scolarité au plus tard un mois avant le début des épreuves. Merci de remettre en main propre le certificat médical afin de pouvoir bénéficier d’explications supplémentaires sur la mise en place des examens.

Ces aménagements peuvent se traduire par des conditions particulières de déroulement des examens comme :

- Un temps de composition majoré

- Une installation matérielle dans la salle d’examen

- L’utilisation de machine, de matériel technique ou informatique

- Le secrétariat ou l’assistance

- Le matériel d’écriture en braille

- L’assistance d’un spécialiste d’un mode de communication spécifique

- L’adaptation dans la présentation des sujets

- Des salles d’examens adaptées

- ...

Pour les contrôles continus et les oraux, merci de vous rapprocher de votre secrétariat pédagogique de votre UFR.

# ORIENTATION ET INSERTION PROFESSIONNELLE

## Orientation :

Le Relais Handicap, le SIO (Service d’Insertion et d’Orientation Ex : SUIO) et Handisup ont signé une convention de partenariat qui garantit un accueil et des conseils adaptés pour les publics en situation de handicap.

Deux chargées d’accompagnement à votre service, pour toutes vos questions sur la construction de votre parcours de formation, ou la relation avec le monde professionnel :

Corine.Bonnetain@univ-nantes.fr / Elsa.Peneau@univ-nantes.fr.

Les locaux sont situés au 110 boulevard Michelet, à Nantes, entre l’arrêt Morrhonnière et l’arrêt Michelet du Tram 2.

∙ Tél : 02 40 37 10 00

∙ Mél : suio@univ-nantes.fr [www.univ-nantes.fr/suio](http://www.univ-nantes.fr/suio)

Horaires d’ouverture du SIO : du lundi au vendredi de 8h30 à 18H00

Horaires d’ouverture de la salle de documentation :

- le lundi : 13h30 - 17h30

- du mardi au jeudi : 9h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30

- le vendredi : 9h30 - 12h30 / 13h30 - 16h30

## Insertion professionnelle :

La CLIP (Cellule Locale d’Insertion Professionnelle) est à votre service pour préparer votre insertion professionnelle dès maintenant.

La CLIP vous aide à choisir et construire votre projet personnel et professionnel par des rendez-vous personnalisés, dans le respect de vos besoins, de vos contraintes et de votre personnalité.

La CLIP vous soutient dans la préparation de vos candidatures pour un stage, un emploi, une formation (CV, Lettre de motivation).

La CLIP vous propose des ateliers participatifs (Trouver un stage, Trouver une entreprise pour une formation en alternance, préparer une césure).

La CLIP vous informe sur les événements, forums, salons en lien avec votre formation.

Bâtiment Tertre – Aile A1 1er étage

Mél : [clip.humanites@univ-nantes.fr](mailto:clip.humanites@univ-nantes.fr)

<HTTPS://WWW.UNIV-NANTES.FR/ETUDIER-SE-FORMER/ORIENTATION-PARCOURS-METIERS/CELLULE-LOCALE-DINSERTION-PROFESSIONNELLE-CLIP-HUMANITES>

# SE REPERER SUR LE CAMPUS

Le campus Tertre est un campus ouvert au bord de l’Erdre composé de nombreux espaces verts mais également d’un relief escarpé, il existe cependant des rampes afin de faciliter l’accès aux différents endroits du campus. Le campus Tertre regroupe de nombreuses UFR réparties dans de nombreux bâtiments. Ainsi, le cheminement peut être relativement complexe, notamment pour les usagers en situation de handicap.

Vous trouverez ci-après des informations afin de vous repérer et vous déplacer plus facilement sur le campus : les places PMR, les rampes d’accès, les temps de trajet estimés entre les différents bâtiments ainsi que les différents accès aux bâtiments.

# ACCES AU CAMPUS

**En tram, par la ligne 2 (2 arrêts) :**

Arrêt Facultés

Arrêt Ecole Centrale Audencia

**En bus, par la ligne C20, E5, 80**

Arrêt Ecole Centrale Audencia

Arrêt Fac de lettres

Arrêt Fac de droit

**En bus, par la ligne 66**

Arrêt Ecole Centrale Audencia

**En bus, par la ligne 75**

Arrêt Ecole Centrale Audencia

Arrêt Facultés

**En navibus, N3**

Arrêt Petit Port Facultés

**En voiture (1 entrée) :**

Chemin de la Censive du Tertre

Info en plus : Possibilité de faire une visite individuelle et personnalisée du campus. Se renseigner auprès du relais Handicap.

# INFOS PRATIQUES ET INTERLOCUTEURS

## - Service de santé des étudiants – SUMPPS (Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé)

Seuls les médecins du service (habilités par la Maison Départementale des Personnes Handicapées - MDPH) peuvent reconnaitre votre situation de handicap et/ou la maladie impactant votre scolarité dans notre établissement.

Ils pourront préconiser des aménagements de scolarité et/ou d’examen en respect du décret n°2005-1617 du 21 décembre 2005.

En fonction de vos besoins et de vos échanges, ils pourront vous relayer sur le Relais Handicap qui pourra, le cas échéant, mettre en place des dispositifs d’accompagnements et d’aides.

Sur rendez-vous, ils seront toute l’année à votre écoute en fonction de l’évolution de votre situation.

Pour prendre RDV : En ligne sur : www.univ-nantes.contactsante.fr

Tel. 02 40 37 10 50

Mél : accueil.sumpps@univ-nantes.fr

Adresse : Maison des Services Universitaires 110 Bd Michelet - 44322 Nantes Cedex 3

(située au bout de la Faculté des Sciences et des Techniques, à l’angle de la rue de la Houssinière)

www.univ-nantes.fr/sumpps

## - Relais Handicap

Le Relais Handicap est le service d’accueil et d’accompagnement des étudiants en situation de handicap de l’Université de Nantes. C’est un service du Service de santé des étudiants (SUMPPS).

Son suivi n’est pas systématique, il peut être prescrit par le médecin de l’Université que vous aurez rencontré au cours de la rentrée universitaire. Vous pouvez néanmoins le contacter et le rencontrer de façon libre toute l’année, sans prescription obligatoire du médecin, pour bénéficier d’informations et de conseils.

Son rôle est de faciliter votre vie étudiante (conseils « handicap », aide à l’accès aux contenus des cours, aide à l’orientation et l’insertion professionnelle, informations pour le transport et le logement, etc.).

Informations et contact :

Maison des Services Universitaires

110 Bd Michelet – 44300 Nantes

Contact : Stéphane Brunat, Nathalie Dréan et Typhaine Leroux.

Mél : relais.handicap@univ-nantes.fr

Tel : 02 40 37 10 35

[www.univ-nantes.fr/relaishandicap](http://www.univ-nantes.fr/relaishandicap)

## - Service Scolarité (Humanités)

Le service scolarité est mutualisé pour les cinq UFR du pôle Humanités: Géographie, Histoire INSERER LES UFR. Le bureau des examens traite particulièrement des aménagements de scolarité et de l’organisation des examens. C’est l’interlocuteur privilégié pour les étudiants qui bénéficient de tels aménagements.

Localisation : Service scolarité – Bâtiment Tertre Aile A1

Accueil : ouvert tous les jours de 8h45 à 11h30 13h30-16h30 et fermé le jeudi matin

Tel

Mél :

Service Scolarité –Bureau des Examens

- Grégory Loirat

Tel : 02 53 52 29 18

Mél : [handicap.scollshs@univ-nantes.fr](mailto:handicap.scollshs@univ-nantes.fr)

## - CROUS / Restaurant Universitaire Tertre :

Le RU Tertre ouvre ses portes à partir de la rentrée (consulter les dates d’ouvertures). Il est accessible du lundi au vendredi à partir de 11h.

En raison du contexte sanitaire, les horaires sont susceptibles d’être modifiés.

L’ascenseur est situé au fond du RDC et est en libre accès. L’accès à l’ascenseur est indiqué au sein du bâtiment.

Adresse : 4 Route de la Jonelière, 44000 Nantes

(Arrêt Tram ligne 2 Facultés)

Le campus Tertre dispose également de trois cafétéria, une située au sein du pôle étudiant, d’une autre située au pied du bâtiment Tertre et une située à côté du RU au niveau de l’arrêt Facultés.

[www.crous-nantes.fr](http://www.crous-nantes.fr)

## - Bibliothèque Universitaire Lettres

La BU Lettres est équipée d’un ascenseur intérieur pour accéder aux étages. Celui-ci est dans la salle de lecture 11. Cette BU est actuellement en travaux.

6 Places PMR disponibles en face d’Audencia

5 places PMR à l’entrée du parking entre l’IAE et le bâtiment Censive

Rampe d’accès au bâtiment

Ascenseur dans la BU Salle 11

Horaires :

De septembre à mai :

8h30-19h du lundi au vendredi

8h30-13h le samedi.

De juin à août :

9h - 18h du lundi au vendredi

fermé le samedi

Ces horaires sont soumis à des changements dus à la situation sanitaire.

Contact : Laure Teulade, responsable

Tel. 02 53 52 24 00

Mél : [bu-lettres-contact@univ-nantes.fr](mailto:bu-lettres-contact@univ-nantes.fr)

[www.bu.univ-nantes.fr](http://www.bu.univ-nantes.fr)

Urgence 114 **: Numéro d’urgence national, gratuit, uniquement accessible par SMS ou Fax (24/24, 7/7), pour les personnes avec des difficultés à entendre ou à parler. Composez le 114 dans la fonction SMS/messages de votre téléphone accompagné de votre message d’urgence. Les agents du 114 vous répondent et contactent les services d’urgence adaptés les plus proches de vous.**

# Les différentes UFR du pôle Humanités :

Géographie et Aménagements (IGARUN) : <https://igarun.univ-nantes.fr/>

Histoire, Histoire de l’Art, Archéologie : <https://histoire.univ-nantes.fr/>

Langues et Cultures étrangères : <https://flce.univ-nantes.fr/>

Lettres et Langues : <https://lettreslangages.univ-nantes.fr/>

Psychologie : <https://psychologie.univ-nantes.fr/>